



Metz, le 26 septembre 2022

N° 22_26/5V/PG/AC

PROCÈS-VERBAL

Objet : **Nomination du Directeur Général de la SAS 5V consulting.**

Références : 1. Statuts constitutifs SAS 5V consulting du 10/07/2020.
2. PV AGO du 23/09/2022.

ANNULE ET REMPLACE LE PV DE NOMINATION DU 10/07/2020

M. Philippe GOISNARD, président de la SAS 5V consulting a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

Décisions :

1) M. Patrick DRION est nommé directeur général de la société par actions simplifiée 5V consulting – immatriculée 887 580 215 au RCS de Metz - pour une durée de deux ans.

Intervenant aux présentes, M. Patrick DRION déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

2) Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, M. Patrick DRION est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts. Il dispose en particulier du pouvoir de me représenter auprès de tiers des territoires de la Lorraine Nord.

3) Toutefois, M. Patrick DRION doit obligatoirement obtenir l'autorisation préalable du Président pour les décisions prévues dans l'article 16 des statuts.

4) M. Patrick DRION est autorisé, en tant que directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

5) Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait en 4 exemplaires dont un original a été remis à M. Patrick DRION

Philippe GOISNARD
Président 5V consulting